

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 8 avril 2014 à 19.30 heures au 18 rue principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; François Langevin, ca, René Côté, Réjean Côté, Marc Emond, Réjean Aubé, Pierre Gauthier, Pierre Côté, Thomas Meunier, Luc Fillion, Luc St-Jacques.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2014-04-53

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec l'ajout à 6.14.

Adoptée à l'unanimité

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

2014-04-54

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 MARS 2014

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 mars 2014 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-55

#### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 28 février au 21 mars 2014 pour un montant de 17 828.05\$

Comptes fournisseurs acquittés pour un montant de 114,923.16\$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 46, 594.71\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2014-04-56

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR  
L'EXERCICE 2013

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Langevin, c.a. a préparé et présenté au conseil de la municipalité les états financiers consolidés de la municipalité et vérifié le rapport financier destiné au ministère des Affaires municipales pour l'exercice 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Montcerf-Lytton est un organisme géré en vertu du code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de l'auditeur, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport déposé, la municipalité a un excédent de fonctionnements de 69 943\$ au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le montant total cumulé est de 106 211 \$ ainsi qu'une réserve pour le fond local des carrières et sablières de 18 660 \$;

POUR CES MOTIFS, Monsieur Serge Lafontaine, propose et il est résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton adopte unanimement le rapport financier de l'auditeur se terminant le 31 décembre 2013 tel que préparé, vérifié et présenté par Monsieur François Langevin, comptable agréé.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-57

RENOUVELLEMENT CARTES DE MEMBRE;  
MAISON DE LA CULTURE ET RADIO CHGA F.M.

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de renouveler notre carte de membre de la maison de la culture aux coûts de 25.00 \$ et celle de la radio communautaire CHGA. F.M. au coût de 35.00\$

Adoptée à l'unanimité

2014-04-58

DON AU SOCCER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de notre municipalité participent à la ligne de soccer Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'a la fin de la saison, la ligue organise un tournoi régional et nécessite une levée de fond pour le maintient de l'évènement et pour en permette la tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de faire un don de 100.00\$ à Soccer Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-59

APPUI; MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE/  
RÉUNIONS D'INFORMATION M.R.C.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Thérèse demande à la M.R.C. que les réunions ou rencontres d'information se déroulent en soirée durant la semaine étant donné que la plupart des élus travaillent le jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'appuyer la municipalité de Ste-Thérèse de la Gatineau dans leur demande auprès de la M.R.C.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-60

CONGRÈS DE L'ADMQ

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'association des directeurs municipaux qui aura lieu à Québec les 11-12 et 13 juin prochain.

Les frais d'inscription sont de 499.00\$ plus taxes. Il est entendu que les dépenses relatives à ce congrès lui seront remboursées.

Le conseiller Michel Dénomme se retire de la décision, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2014-05-61

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, c'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT les actions favorisant la bonne santé relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que Monsieur Alain Fortin, maire de la municipalité de Montcerf-Lytton proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014, Semaine de la santé mentale dans la municipalité et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-62

## **RÈGLEMENT #63**

- ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement #93 relatif au zonage;
- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ce règlement;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal le 2 juillet 2013;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été préalablement déposé à l'assemblée régulière du conseil municipal le 3 février 2014;
- ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été envoyé à la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau le 10 février 2014;
- ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 28 février 2014;
- ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été déposé à l'assemblée régulière du 3 mars 2014;
- ATTENDU QU' il y a eu une journée pour la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter le Mercredi 2 Avril 2014 de 9.00 à 19.00 heures;
- ATTENDU QU' à la fermeture du registre à 19.00 heures, conformément à la loi, aucune personne habile à voter ne s'est opposée à l'adoption dudit règlement.
- ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;
- ATTENDU QUE le projet de règlement #63 vise la création d'une nouvelle zone F104-1
- ATTENDU QUE les usages permis dans la zone F104, par le règlement de zonage, sont : F1,
- ATTENDU QUE le conseil municipal est disposé à modifier son règlement de zonage de façon à former une nouvelle zone (F104-1) à partir de la zone F104 :

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu de modifier le règlement de zonage #93 de façon à former une nouvelle zone (F104-1) à partir de la zone F104.

De plus, il est ordonné, statué et décrété par le conseil municipal ce qui suit :

**Article 1 :** Le présent règlement porte le nom de : Règlement #63

**Article 2 :** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**Article 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu le certificat de conformité de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice, générale/sec.trés.

Le conseiller Michel Dénomme mentionne qu'il se retire de cette décision, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-63

ENTRAIDE INCENDIE AVEC GRAND-REMOUS

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige que les municipalités signent des ententes intermunicipales pour la couverture incendie de manière à rencontrer les objectifs du schéma;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signer une entente d'entraide avec la municipalité de Grand-Remous et que celle-ci le désire également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de signer une entente d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la municipalité de Grand-Remous;

Ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-64

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE  
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie; « toute autorité locale ou régionale et toute régie chargée de l'application de mesures à un système de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité d'incendie Monsieur Stéphane Mercier a déposé le rapport annuel pour l'année 2013 pour adoption au conseil;

CONSIDÉRANT l'approbation de sa conformité du gestionnaire en sécurité incendie Monsieur Benoit Chartrand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et unanimement résolu;

QUE ce conseil a pris connaissance du rapport annuel local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en incendie de la municipalité de Montcerf-Lytton pour l'année 2013 et l'adopte tel que déposé;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC Vallée-de-la-Gatineau monsieur Sylvain Pépin, qui le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

### REMBOURSEMENT DE PRIME D'ASSURANCE

2014-04-65

Proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de rembourser la prime d'assurance au montant de 327\$ pour la période du 31 mars 2014 au 31 mars 2015 du comité de des citoyens de Montcerf-Lytton ».

La conseillère Christianne Cloutier se retire de la décision, car elle présidente du comité des citoyens, donc en conflits d'intérêts.

Adoptée

2014-04-66

### AVIS DE MOTION

Un avis de motion est déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin de faire un règlement interdisant la circulation de véhicules lourds en tout temps sur le chemin de l'Aigle sauf pour le transport local,

2014-04-67

### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS INSTALLATION PANNEAUX SUR LA RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton applique maintenant son règlement # 143 « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils » sur le chemin de Montcerf pour le transport lourd autre que le transport local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'installation de panneaux spécifiques pour interdire la circulation lourde afin d'être conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'un des accès à ce chemin est la rue du Collège;

CONSIDÉRANT QUE la rue du collège est à l'entretien du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de demander au Ministère des Transports d'installer des panneaux selon les normes pour l'interdiction des camions lourds sauf transport local sur la rue du Collège.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-68

### MANDAT/ DOSSIER CHEMIN RANG TROIS SUD

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique préparée par la firme LVM pour l'effondrement sur le chemin du rang trois Sud a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a été envoyée au Ministère de la Sécurité publique afin de recevoir leur aval pour la réalisation des plans et devis préliminaires de même que l'estimation préliminaire des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour avancer dans le dossier il est préférable de mandater la firme d'ingénierie de la M.R.C. de commencer les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de mandater la firme d'ingénierie de la M.R.C. pour préparer les plans et devis pour les travaux sur le chemin du rang trois Sud.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-69

MANDAT/ STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QU'il y a des modifications importantes à faire à notre réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Massé, consultant en génie municipal de la firme 3295591 Canada inc. nous a déposé une offre de services d'assistance technique pour la connaissance et optimisation des infrastructures d'eau potable existantes;

CONSIDÉRANT QUE son offre de services comprend;

- La collecte de données, connaissance de l'état des infrastructures d'eau potable
- Optimisation des équipements existants
- Atelier de travail avec la municipalité sur les niveaux de services
- Rapport sur le diagnostic de l'état des infrastructures d'eau potable existantes;

CONSIDÉRANT QUE son offre est au montant de 13,745.26\$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le mandat à Monsieur Michel Massé, ingénieur de la firme 3295591 Canada Inc au montant de 13,745.26\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-70

PAIEMENT DE L'ENTENTE DES LOISIRS A MANIWAKI

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer le premier versement de la quote-part des loisirs pour 2013-2014 au montant de 3 655.62\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-71

APPEL D'OFFRES  
EMPLOYÉ POUR SERVICE DE L'HYGIÈNE

CONSIDÉRANT QU'un employé au service de l'hygiène quitte et prend sa retraite au début du mois de mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'envoyer une circulaire dans la municipalité pour inviter les personnes à déposer leur curriculum vitae avant le 22 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-72

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 23.00 heures, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice, générale/sec.trés.